

"Le rationnel et le possible" dans Europe

Légende: Dans l'éditorial du bulletin quotidien Europe, du 3 mars 1964, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, salue l'accord intervenu sur le siège des institutions, malgré qu'il n'ait pu être pris "dans le cadre du rationnel mais à l'enseigne du possible". Le compromis permettant la fusion des exécutifs, événement politique majeur, prime sur toute autre considération d'ordre pratique tels que les troubles prévisibles dans l'organisation et le fonctionnement des institutions.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour l'Europe. dir. de publ. Riccardi, Ludovico ; RRéd. Chef Gazzo, Emanuele. 03.03.1965, n° 1186. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_rationnel_et_le_possible"_dans_europe-fr-6c1dabb4-529f-43f8-b8f8-37a15467895d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Le rationnel et le possible

Malgré l'euphorie générale avec laquelle a été accueillie hier soir l'aboutissement de la très longue négociation sur le siège des institutions, ce ne sera pas nous qui défendrons, du point de vue technique et rationnel, la solution qui a été finalement retenue. Lorsque nous écrivions, il y a quelques mois déjà, que l'on finirait par se rabattre sur la pire des solutions, nous ne pensions pas être aussi bon prophète. Heureusement, le souci du rationnel et du fonctionnel a inspiré à M. Werner des "correctifs", qui ont donné à l'ensemble proposé, une cohésion, une organicité et un caractère fonctionnel qui ont fini par le rendre acceptable. C'est ainsi que la fusion des Exécutifs, ne pouvant pas se réaliser dans le cadre du rationnel, se fait à l'enseigne du "possible" et du compromis. C'est ainsi qu'à cette même enseigne sont logés actuellement, comme l'a souligné M. Werner hier soir, Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. C'est ainsi qu'il y aura un chasse-croisé de fonctionnaires et de services et que les "pèlerins" de la Communauté ne disposeront toujours pas de pause et de repos dans leurs déplacements de l'une à l'autre capitale. Maintenant que l'accord est fait, il convient tout de même de rappeler que la solution proposée il y a un an par le gouvernement luxembourgeois, et qui comportait la fixation à Luxembourg du lieu de réunion du Parlement Européen, aurait simplifié énormément tout ce qui concerne le côté "compensations matérielles", ce qui aurait évité une grande partie des inconvénients pratiques, dont on se plaindra. Elle aurait évité notamment le déplacement à Luxembourg, trois mois par an, du Conseil des Ministres, avec tout ce que cela comporte, et aurait considérablement réduit les déplacements causés par la multiplicité des sièges où le Parlement s'organise (secrétariat), travaille (Commissions) et se réunit (sessions plénières). La proposition de déplacer périodiquement le Conseil à Luxembourg n'a pas été faite par le Luxembourg, rappelons-le pour la chronique, sinon pour l'histoire. Et ce ne sont pas les Luxembourgeois qui avaient proposé d'effectuer d'autres transferts dans la capitale grand-ducale : ils se sont limités à donner une forme plus organique à ces offres qui, provenant de différentes sources, souvent se juxtaposaient, quand elles n'étaient pas en contradiction entre elles.

Cela devait être rappelé, estimons-nous, car la Communauté sera maintenant confrontée avec une période, assez difficile, d'adaptation et de restructuration, et il n'est pas certain que la bonne marche des affaires en soit avantagée.

Quoi qu'il en soit, la décision unanime prise par les Ministres a été, ils l'ont dit eux-mêmes, un événement important pour la Communauté. Les gouvernements ont finalement estimé - et ils ont probablement raison, dans une perspective d'avenir - que la réalisation d'un objectif politique, tel que la fusion des institutions et son prolongement naturel, la fusion des Communautés, mérite d'être payée par certains sacrifices de caractère pratique. Les gouvernements ont reconnu - et cela nous semble être la substance européenne du compromis réalisé - que la concentration dans un organisme unique, la Commission d'une part et le Conseil d'autre part, des pouvoirs d'initiative et de décision que ces organes détiennent en vertu des Traités, est beaucoup plus importante que les troubles que va connaître l'organisation matérielle des travaux, et le fonctionnement de certains services. Or, cette concentration du pouvoir d'initiative et de décision comporte sans aucun doute un renforcement des institutions communautaires vis-à-vis des pouvoirs nationaux (ainsi qu'une simplification des relations entre celui qui devient le "centre" et celle qui se mue lentement en "périphérie"), et ces derniers ne l'ignorent pas. La contribution positive qu'a donnée la France à la réalisation de cette fusion, pour laquelle elle était, pendant longtemps, très réticente, si elle se justifie en partie par d'autres raisons, et notamment par le désir d'aboutir à une Communauté unifiée, dont les "dimensions politiques" soient mieux définies, n'en reste pas moins conforme à une conception logique, et conforme d'ailleurs à la conception française d'un pouvoir centralisé et efficace, l'efficacité du centre devant finalement permettre de surmonter les difficultés d'ordre pratique que peut connaître l'organisation des services, dont la dépendance d'un seul organe pouvant décider d'une façon rapide et cohérente, accroît automatiquement la rationalité du fonctionnement.

La décision prise hier soir doit être jugée d'une façon positive sous un autre angle, celui du respect de la méthode communautaire, qui implique que l'on tienne compte des intérêts de tous les partenaires, et que l'on recherche avec patience et acharnement des solutions qui ne les lèsent, ou qui les lèsent le moins possible. Il est certain que l'intérêt communautaire, au sens strict, aurait été mieux servi par d'autres solutions, mais le fait que l'on ait finalement renoncé - ainsi que certains l'avaient ouvertement envisagé - à imposer au plus petit d'entre les Etats membres, une solution qui l'aurait manifestement frappé dans ses intérêts spirituels et

dans son prestige, non pas national mais européen, ce fait mérite d'être souligné et constitue la preuve que l'esprit communautaire fait lentement son chemin, en écartant progressivement la politique basée uniquement sur la puissance et sur l'égoïsme national.